

DEROULEMENT D'UNE ADMISSION EN EHPAD

DEMANDE D'HEBERGEMENT PERMANENT

Vous (ou l'un de vos proches) désire être admis à l'EHPAD de Chantelle

Vous devez **créer un dossier** de demande d'admission sur le site internet ViaTrajectoire
<https://trajectoire.sante-ra.fr/Trajectoire/>

La **commission d'admission** de l'EHPAD analyse votre demande (sur critères médicaux)

Si la commission émet un **avis médical défavorable**

Le dossier est automatiquement classé dans les « **demandes refusées** », un mail vous en informant est adressé par ViaTrajectoire.

L'EHPAD de Chantelle ne peut malheureusement pas vous accueillir et vous invite, le cas échéant, à **envoyer votre dossier ViaTrajectoire à d'autres établissements.**

Si la commission émet un **avis médical favorable**

Le dossier est automatiquement placé sur **liste d'attente**, un mail vous en informant est adressé par ViaTrajectoire. Vous devez alors attendre qu'une place soit disponible. Il est néanmoins souhaitable de contacter l'EHPAD afin de prendre rendez-vous pour **visiter l'établissement** (si possible avec le demandeur) et recueillir les documents et informations nécessaires pour bien préparer l'entrée le moment venu (=visite de préadmission).

Dès qu'une place est disponible, **l'EHPAD vous contacte pour vous proposer une date d'entrée** tout en s'assurant du consentement du futur résident si la personne à contacter est l'entourage.

Si le résident **refuse l'entrée** en EHPAD

Vous devrez préciser si la demande doit être annulée ou si l'EHPAD doit classer le dossier dans les « **demandes de précaution** » (vous devrez alors vous remettre en contact avec l'établissement le moment venu)

Si l'**accord du résident** et/ou de l'entourage est donné

Si le résident et/ou son entourage donnent leur accord mais **souhaitent décaler la date** d'entrée, un **tarif de réservation** sera appliqué à compter de la date proposée jusqu'à la veille de l'entrée

Vous préparez le déménagement et l'entrée dans l'établissement